
Aujourd'hui, l'administration s'attaque en profondeur au système régissant les mutations et les affectations pour les catégories A, B et C.

Les mouvements complémentaires A et B du 1er mars 2017 sont supprimés, les demandes de rapprochement de conjoint.e ne pourront être formulées que jusqu'à fin mai 2016 ;

- ▶ Le mouvement spécifique sur poste, pour les B uniquement, sera organisé au cours du dernier trimestre 2016 ;
- ▶ Les agent.es C stagiaires seront maintenu.es 3 ans dans leur direction et résidence de 1ère affectation (sauf pour les agent.es faisant valoir leur souhait d'un rapprochement familial) ;
- ▶ Les contrôleurs n'auront plus que 5 choix de spécialités au niveau de la demande de mutation nationale et les nouveaux promu.es B (sorti.es de scolarité au 1/9/2016) seront maintenu.es dans leur « dominante Enfip » durant 3 ans ;
- ▶ Des fusions éventuelles de RAN (élargissement du périmètre = moins de chances d'obtenir son choix) seront discutées en CTL et transmises à la DG qui réunira un groupe de travail national avant décision de l'administration centrale (3 opérations concernant 2 départements sont retenues dès 2016).

[Télécharger capn_b_les_raisons_du_boycott_3_12_2015.pdf](#) (705.69 Ko)

Public: [Archives CAP \(antérieur à 2018\)](#)

fichiers:

- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
